



Les nouveaux arrivants modifient le profil socio démographique de la population costarmoricaine

La population des Côtes-d'Armor progresse uniquement grâce à l'installation de nouveaux habitants. Entre 2006 et 2011, c'est le seul département breton dont l'apport migratoire ne faiblit pas.

Quatre arrivants sur dix proviennent du reste de la Bretagne. La majorité des nouveaux venus sont des couples avec enfants et des jeunes. Le littoral et l'espace urbain constituent des destinations privilégiées pour ces nouveaux arrivants.

Toutefois, le profil des nouveaux arrivants diffère de celui des partants et de la population costarmoricaine. Ces migrations entraînent des transformations dans la composition sociale des territoires, davantage perceptibles chez les jeunes et dans les espaces peu densément peuplés.

Isabelle Baudequin, Ludivine Neveu-Chéramy (Insee)

Les mouvements migratoires contribuent à transformer la composition démographique et sociale des territoires, et à faire évoluer les besoins de la population dans de nombreux domaines de la vie quotidienne : emploi, logement, transports, équipements et services de proximité. La connaissance du profil des nouveaux arrivants constitue donc un enjeu important pour les acteurs publics, au sens où elle permet d'anticiper des besoins émergents, d'adapter les politiques publiques à ces mutations socio-démographiques et d'agir sur les leviers d'attractivité des territoires.

Des installations de proximité pour la plupart

Depuis 2010, chaque année en moyenne, les Côtes-d'Armor voient s'installer près de 20 000 personnes venues de France ou de l'étranger. La population du département, 594 000 habitants au 1^{er} janvier 2011, progresse uniquement grâce à l'apport migratoire puisque le nombre des naissances est inférieur à celui des

décès.

La contribution du solde migratoire à la croissance de la population s'élève en moyenne à + 0,8 % par an depuis 2006. Du même ordre que celles de l'Ille-et-Vilaine et du Morbihan, elle est supérieure à celle du Finistère (+ 0,4 %). Elle est également la seule des quatre départements bretons à ne pas avoir ralenti par rapport à la période 1999-2006. À une large façade littorale source d'attractivité, le département conjugue également, au sud-est, les effets de la périurbanisation du bassin rennais.

Au jeu des mobilités résidentielles avec le reste de la métropole, le département gagne environ 2 500 habitants par an depuis 2010. Comme au début des années 2000, les échanges avec les autres départements bretons restent déficitaires avec un solde de - 1 600 par an. En revanche, il demeure positif avec l'Île-de-France (+ 2 300) (figure 1).

En 2010, parmi les nouveaux arrivants venus s'installer sur le territoire costarmoricain, environ 7 % provenaient de l'étranger (encadré 2).

Encadré 1

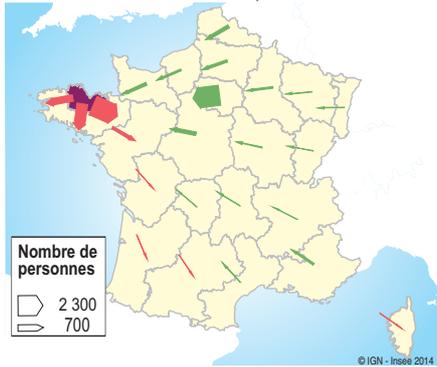
Qui sont les nouveaux costarmoricains ?

La croissance de la population des Côtes-d'Armor résultant uniquement de l'arrivée de nouveaux habitants, le Conseil Général, associé à Côtes-d'Armor Développement et à l'Insee, a souhaité en savoir davantage : D'où viennent-ils, de Bretagne ou d'ailleurs ? Pourquoi font-ils le choix de venir résider en Côtes-d'Armor ? Quel est leur profil ? S'agit-il majoritairement, comme beaucoup le pensent, de retraités ou plutôt d'actifs jeunes ? Vers quels territoires du département (villes, littoral, campagne) porte leur choix de résidence ?

Les réponses à ces questions sont importantes car elles permettent, non seulement de corriger un certain nombre d'idées reçues, mais également de mieux évaluer l'attrait des Côtes-d'Armor sur les populations extérieures, d'agir utilement sur les leviers de développement du département et de répondre mieux encore aux attentes des nouveaux arrivants et, plus largement, de l'ensemble de la population (emplois, services, équipements...).

1 Les Côtes-d'Armor déficitaires avec les trois autres départements bretons

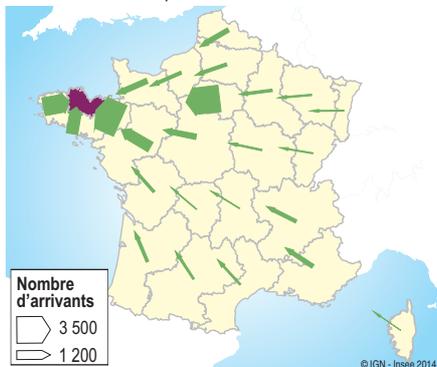
Solde migratoire entre les Côtes-d'Armor et les autres territoires de métropole en 2010



Source : Insee, Recensement de la population

2 4 arrivants sur 10 viennent du reste de la Bretagne

Nombre d'arrivants dans les Côtes-d'Armor selon le territoire de provenance en 2010



Source : Insee, Recensement de la population

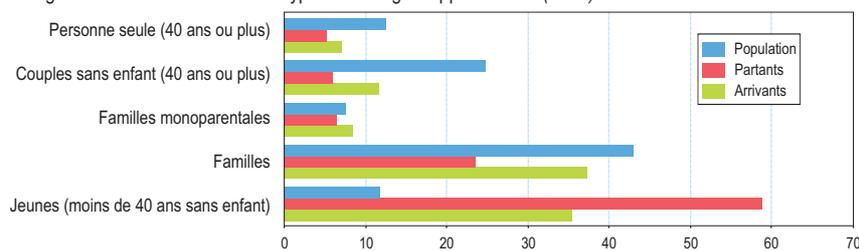
Un peu plus de 18 000 personnes rejoignent les Côtes-d'Armor depuis un département français. Parmi elles, quatre sur dix viennent de Bretagne et moins d'un sur cinq d'Île-de-France (figure 2). La part des flux en provenance de la Bretagne pèse aujourd'hui davantage qu'au début des années 2000, tandis que celle des migrants franciliens est en baisse.

Principalement des familles, des jeunes et des actifs

Depuis 2010, des familles avec enfants, 6 000 personnes en moyenne chaque année

3 Les jeunes beaucoup plus présents parmi les migrants que dans la population

Les migrations résidentielles selon le type de ménage d'appartenance (en %)



Source : Insee, Recensement de la population 2011

viennent s'installer dans le département (encadré 3). Ce chiffre est équivalent à celui des personnes de moins de 40 ans n'ayant pas d'enfant. Pour autant, parmi ces flux, les familles sont moins représentées que dans la population costarmoricaine alors que les jeunes apparaissent largement surreprésentés (figure 3). En définitive, les installations de jeunes et de familles constituent plus de la moitié des flux d'entrées et contribuent à limiter le vieillissement de la population. Alors que sa moyenne d'âge s'élève à 44 ans, celle des nouveaux arrivants est inférieure à 35 ans. Ce renouvellement est susceptible de peser sur les besoins dans de nombreux domaines tels que la petite enfance, le logement, l'éducation ou encore les transports.

Au-delà de ces catégories de population, les actifs constituent également, avec 9 000 installations par an en moyenne, plus de la moitié des flux en provenance des autres départements de France.

À l'instar des jeunes et a contrario des familles, ils sont plus représentés parmi les nouveaux arrivants qu'au sein de la population costarmoricaine.

Comme généralement constaté, leur profil diffère de celui de l'ensemble des actifs, qualification et propension à la mobilité résidentielle étant corrélées. Ainsi, environ 40 % des nouveaux arrivants de 30-59 ans ont un niveau de diplôme supérieur au baccalauréat, soit 10 points de plus que les Costarmoricains. Par ailleurs, environ la moitié des entrants occupe un poste de cadre ou une profession intermédiaire contre un tiers dans la population en emploi du département.

Les retraités parmi les nouveaux arrivants : une minorité plus importante qu'ailleurs

Les retraités qui représentent un nouvel arrivant sur huit (environ 2 500 installations par an) sont minoritaires. Ce constat rejoint en partie une logique démographique, les retraités étant moins nombreux que les actifs et leur propension à migrer étant moins importante que celle des jeunes actifs ou étudiants. Pour autant, parmi les nouveaux arrivants dans les Côtes-

d'Armor, les retraités occupent une part largement en deçà de leur poids démographique dans le département, qui s'élève à un tiers de la population.

Cependant, les Côtes-d'Armor constituent une destination privilégiée des 160 000 retraités ou préretraités qui, à l'échelle nationale, changent de département chaque année. Le département capte en effet plus de 1,5 % de ces flux alors qu'il représente moins de 1 % de la population résidant en métropole. Ces flux contribuent à réinterroger les besoins en services et équipements, dans la mesure où ils se concentrent d'une part vers des espaces peu denses (communes hors d'influence des pôles urbains) mais, d'autre part, pour les retraités originaires ou natifs d'Île-de-France, dans les pôles urbains ou leur périphérie.

Pas seulement des retours au pays

Seuls deux nouveaux arrivants sur dix sont nés dans le département, soit la même proportion que les installations de personnes originaires d'Île-de-France. Globalement, plus de quatre personnes sur dix venant résider dans le département sont nées en Bretagne.

L'attractivité des Côtes-d'Armor s'exerce donc au-delà des populations ayant un lien direct avec le département ou la région. Parmi ceux qui reviennent dans leur territoire d'origine, le niveau de diplôme est plus élevé que celui de l'ensemble des arrivants. Pour ceux qui travaillent, plus fréquemment cadres ou professions intermédiaires, le secteur d'activité constitue un des éléments favorisant le retour : l'administration publique, l'enseignement et la santé. La mobilité dans ces domaines s'organise plus facilement que dans le secteur privé.

Le littoral et l'urbain : deux espaces attractifs pour les arrivants

Près de la moitié des installations se font dans une commune du littoral alors que 38 % de la population du département y

Encadré 2 Les retours après expatriation sont les plus nombreux

Environ 7 % des personnes qui s'installent dans le département en 2010, résidaient auparavant à l'étranger. Il s'agit parfois de retours après expatriation puisque, dans près d'un cas sur trois, ces nouveaux arrivants sont nés en France. Les natifs du Royaume-Uni représentent un peu moins d'un nouvel arrivant sur quatre.

Même si les aires urbaines de Saint-Brieuc et Lannion accueillent la majorité d'entre eux, ceux-ci s'installent davantage dans les communes non littorales que l'ensemble des arrivants (9 points de plus).

réside. Parallèlement, chaque année en moyenne depuis 2010, 8 600 nouveaux venus rejoignent les principales aires urbaines du département (Saint-Brieuc, Lannion, Guingamp et Dinan), l'aire urbaine briochine représentant le quart des destinations. Les choix résidentiels des ménages résultent d'une adéquation entre leurs besoins en termes d'habitat (taille du logement, proximité des services, de l'emploi...) et leurs contraintes (distance domicile-travail, prix de l'immobilier, part du revenu à consacrer au logement...). Le profil socio démographique des nouveaux arrivants explique pour partie leurs choix d'installation, ce qui entraîne, selon les types d'espaces, certaines disparités dans les profils de ces nouveaux arrivants.

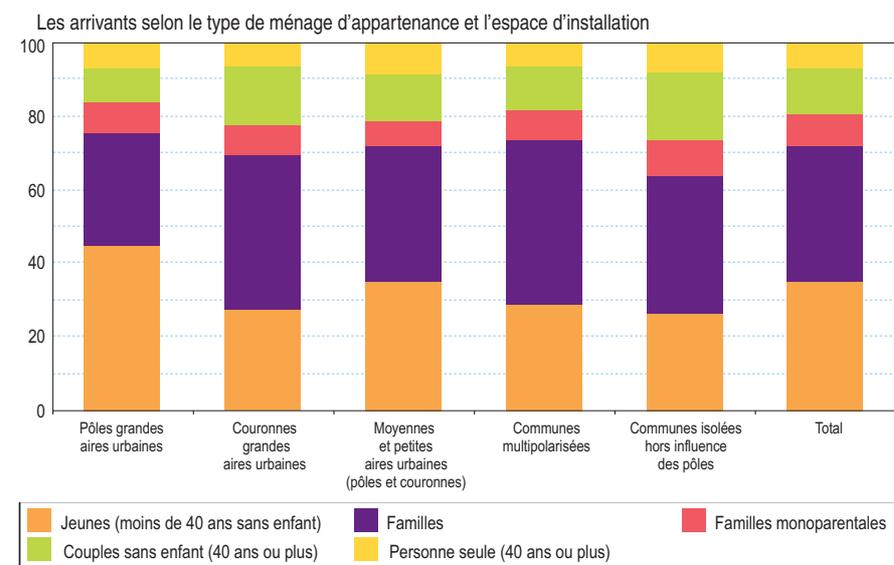
Ainsi, les jeunes constituent la première composante des flux d'arrivées dans les pôles urbains de Saint-Brieuc, Lannion, Guingamp et Dinan. Les couples avec enfants sont, quant à eux, surreprésentés parmi les arrivants qui s'implantent au-delà de la troisième couronne de ces grands centres urbains (figure 4). Pour ces familles, l'éloignement de la ville centre permet d'accéder à des logements plus grands en « échangeant » de la distance entre domicile et travail (ainsi que du temps de trajet) contre un coût de logement moindre. Dès lors, le volume des navettes quotidiennes revêt un enjeu pour les acteurs locaux dans de nombreux domaines dont celui des transports publics (dessertes des établissements d'enseignement...), des infrastructures routières et ferroviaires.

L'emploi et le cadre de vie comme principaux facteurs d'installation

De façon générale, les déterminants des migrations résidentielles répondent à des logiques complexes et à des arbitrages qui relèvent des ménages mais se répercutent sur chacun de leurs membres. Ces déterminants peuvent être liés à la poursuite d'études, à l'emploi, à l'accès au logement ou à la recherche d'un meilleur cadre de vie, sans que ces facteurs soient exclusifs les uns des autres.

S'agissant des Côtes-d'Armor, l'emploi et le cadre de vie apparaissent comme prépondérants. Pour 6 200 jeunes qui rejoignent chaque année le territoire costarmoricain, le marché du travail semble constituer le principal facteur d'installation. Plus de la moitié d'entre eux (3 400) est en emploi contre 1 000 au chômage et 1 200 en poursuite d'études. Ces jeunes proviennent plus fréquemment des autres départements bretons que l'ensemble des arrivants. Comme eux, ils exercent dans l'administration publique, la santé et l'action sociale, mais également dans les secteurs de l'industrie et de la construction qui constituent

4 Grands pôles urbains : près de la moitié des nouveaux arrivants sont des jeunes



Source : Insee, Recensement de la population 2011

pour eux des débouchés plus spécifiques favorisant des migrations de courte distance.

Par ailleurs, sur l'ensemble des nouveaux arrivants, sept actifs sur dix occupent un emploi dans le département.

Le cadre de vie constitue également, même pour les actifs, un élément moteur des choix résidentiels, complémentaire à la problématique de l'emploi.

Ainsi, l'attractivité résidentielle des Côtes-d'Armor, sur la période récente, a conduit à l'installation d'habitants travaillant hors du territoire, lesquels effectuent désormais des navettes domicile-travail interdépartementales. Le développement de ces navettes interdépartementales, du même ordre que dans le Morbihan ou le Maine-et-Loire, se révèle supérieur à celui observé en Ile-et-Vilaine et dans le Finistère.

La grande périurbanisation rennaise constitue un facteur d'attractivité du sud est des Côtes-d'Armor. Cette zone voit s'installer environ 2 400 personnes par an, dont des couples avec enfants. Limitrophe de l'Ile-et-Vilaine et distant des grands centres urbains, ce territoire connaît des mutations importantes qui font apparaître des besoins liés notamment au logement, à l'accueil de la petite enfance et à l'accessibilité aux services.

Les 15-29 ans représentent la moitié des départs

Le profil des nouveaux arrivants nécessite d'être comparé à celui des personnes qui quittent le département, afin d'appréhender l'impact des flux migratoires sur les transformations démographiques. En effet, des caractéristiques différentes entre nouveaux arrivants et partants, accroîtront les enjeux pour le territoire.

En 2010, plus de 15 000 personnes ont quitté les Côtes-d'Armor. Plus d'un départ sur deux concerne les 15 à 29 ans, motivé par la poursuite d'études ou la recherche du premier emploi.

Les partants sont quatre ans plus jeunes en moyenne que les nouveaux arrivants et la part des actifs en emploi parmi eux est plus élevée, celle des retraités étant moindre.

Plus d'un départ sur trois se fait en direction de trois grandes aires urbaines. Celle de Rennes qui se place au premier rang, attire autour de 3 000 habitants par an, pour les études ou l'emploi. Près d'un millier de jeunes actifs, majoritairement cadres ou professions intermédiaires, quittent également les Côtes-d'Armor pour l'aire urbaine de Paris et presque autant se dirigent vers Brest, pour l'enseignement supérieur.

Encadré 3 Regroupement des nouveaux arrivants selon le type de ménage d'appartenance

Dans cette étude, « les jeunes » désignent les personnes seules de moins de 40 ans, les membres d'un couple de moins de 40 ans sans enfant, les personnes vivant hors famille dans un ménage de plusieurs personnes et les personnes vivant hors ménage (60 % ont entre 20 et 29 ans).

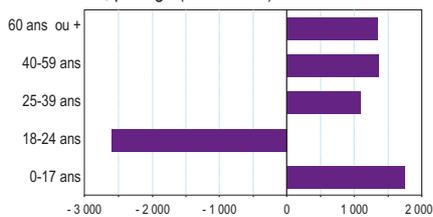
« Les familles » rassemblent les enfants d'un couple et les membres d'un couple avec enfants. Il s'agit du nombre de personnes vivant dans une famille et non du nombre de ménages de cette catégorie.

Environ la moitié des couples sans enfant, âgés de 40 ans ou plus, ont entre 55 et 64 ans.

Les personnes seules âgées de 40 ans ou plus ont entre 55 et 64 ans dans 4 cas sur 10.

5 Un solde migratoire négatif entre 18 et 24 ans

Solde migratoire des Côtes-d'Armor avec le reste de la France, par âge (en nombre)



Source : Insee, Recensement de la population 2011

Les mouvements migratoires : un impact élevé chez les jeunes et dans les espaces peu denses

Le nombre d'arrivants excède celui des sortants sauf pour les 18-24 ans (figure 5). C'est après l'obtention du baccalauréat

puis à la fin du premier cycle de l'enseignement supérieur qu'on observe les départs les plus conséquents.

Au jeu des arrivées et des départs, le déficit migratoire réduit chaque année de 3 % l'effectif des 15-24 ans. C'est pour cette tranche d'âge que l'impact des mouvements migratoires sur la structure de la population est le plus élevé.

En revanche, aux deux extrémités de la pyramide des âges, le solde migratoire est positif : + 1 000 pour les enfants de 1 à 4 ans et + 1 400 pour les personnes âgées de 60 ans ou plus. Pour les enfants en bas âge, ce solde a une incidence importante sur les effectifs de cette tranche d'âge et entraîne des besoins croissants notamment en termes de gardes d'enfants. Cependant, pour les personnes de 60 ou plus, bien que le solde soit plus élevé, il n'a que peu d'écho sur la structure par âge de la

population costarmoricaine compte tenu du poids déjà important de cette frange de la population.

L'impact des mouvements migratoires revêt également une dimension territoriale. Si les pôles urbains concentrent la majeure partie des arrivées mais aussi des départs, les migrations ne pèsent guère sur le peuplement de ces espaces déjà très denses. En revanche, leur impact est plus net dans les communes multipolarisées et hors d'influence des pôles urbains, ces flux entraînant une croissance démographique plus soutenue. ■

Définitions

Une **aire urbaine** ou « **grande aire urbaine** » est un ensemble de communes, d'un seul tenant et sans enclave, constitué par un pôle urbain (unité urbaine) de plus de 10 000 emplois, et par des communes rurales ou unités urbaines (couronne périurbaine) dont au moins 40 % de la population résidente ayant un emploi travaille dans le pôle ou dans des communes attirées par celui-ci. Le zonage en aires urbaines 2010 distingue également :

- les « **moyennes aires** », ensemble de communes, d'un seul tenant et sans enclave, constitué par un pôle urbain (unité urbaine) de 5 000 à 10 000 emplois, et par des communes rurales ou unités urbaines dont au moins 40 % de la population résidente ayant un emploi travaille dans le pôle ou dans des communes attirées par celui-ci.
- les « **petites aires** », ensemble de communes, d'un seul tenant et sans enclave, constitué par un pôle (unité urbaine) de 1 500 à 5 000 emplois, et par des communes rurales ou unités urbaines dont au moins 40 % de la population

résidente ayant un emploi travaille dans le pôle ou dans des communes attirées par celui-ci.

Les « **communes multipolarisées des grandes aires urbaines** » sont les communes dont au moins 40 % des actifs occupés résidents travaillent dans plusieurs grandes aires urbaines, sans atteindre ce seuil avec une seule d'entre elles, et qui forment avec elles un ensemble d'un seul tenant.

Les « **autres communes multipolarisées** » sont les communes situées hors des grandes aires urbaines, des moyennes aires, des petites aires, hors des communes multipolarisées des grandes aires urbaines dont au moins 40 % des actifs occupés résidents travaillent dans plusieurs aires, sans atteindre ce seuil avec une seule d'entre elles, et qui forment avec elles un ensemble d'un seul tenant.

Commune isolée hors influence des pôles : ensemble des communes situées hors des grandes aires urbaines, des moyennes aires et des petites aires et qui ne sont pas multipolarisées.

Communes littorales : commune riveraine de la mer ou d'un océan et commune sur un estuaire en aval de la limite transversale de la mer.

Méthodologie

Une nouvelle façon d'appréhender les mobilités résidentielles en 2011

Les informations fournies par un recensement résultent de la compilation de cinq enquêtes annuelles. Le recensement 2011 est ainsi composé des données recueillies lors des enquêtes annuelles réalisées de 2009 à 2013.

Le questionnement sur la résidence antérieure a fait l'objet d'un changement à partir de l'enquête annuelle de recensement de 2011. Jusqu'en 2010, les enquêtés étaient interrogés sur leur lieu de résidence cinq ans auparavant. Depuis 2011, la question porte sur le lieu d'habitation au 1^{er} janvier de l'année précédente.

Dès lors, le lieu de résidence antérieure au 1^{er} janvier de l'année précédente, absent des enquêtes annuelles de 2009 et 2010, a fait l'objet d'imputations.

Cette procédure conjuguée avec un nouveau concept portant sur de plus faibles effectifs – les migrations étant moins nombreuses sur 1 an que sur 5 ans – peut engendrer un certain aléa de mesure, qui invite à déconseiller l'usage de cet indicateur à des niveaux trop fins.

Insee Bretagne

36, place du Colombier
CS 94439
35044 Rennes Cedex

Directeur de la publication :

Michel Guillemet

Rédactrice en chef :

Armelle Kerromès

Maquettiste :

Jean-Paul Mer

ISSN 2416-9013

© Insee 2014

Pour en savoir plus

- Le Bilan démographique 2013 en Bretagne/ Robert Granger; Insee Bretagne. - Dans : *Insee Analyses Bretagne*; n°2 (2014, juin). - 4 p.
- Les assistant(e)s maternel(le)s : près de chez soi, le mode d'accueil toujours majoritaire dans les Côtes-d'Armor / Laurent Auzet, Sylvain Dajoux, Katell Bigot; Insee Bretagne, Caf 22. - Dans : *Octant Analyse*; n°58 (2014, fév.). - 5 p.
- Côtes-d'Armor : la population des communes au 1er janvier 2011 / Insee Bretagne. - Dans : *Octant Info*; n°39 (2013, déc.). - 2p.
- Évolution de la population des Côtes d'Armor : soldes naturel et migratoire / Cad22 ; juin 2014

